

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 27 janvier, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 21 janvier 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Sandrine LALANNE, Madame Marilynne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Véronique CHEVILLARD à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Stefano TEILLET à M. Bruno POIGNANT.
M. Serge GODARD à Mme Sandrine LALANNE.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2025DELIB0007 - AUTORISATION DE LA REMISE D'UN LOT CONSISTANT EN QUATRE PLACES OFFERTES DU THÉÂTRE MUNICIPAL AU CCAS DE BRY-SUR-MARNE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-29,

Considérant la mission du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'agir pour renforcer la cohésion sociale sur le territoire communal, l'opportunité de favoriser les liens intergénérationnels à travers des actions conviviales et fédératrices, ainsi que l'importance de collecter des fonds pour organiser des activités à destination des Bryards, il apparaît pertinent de mettre en place des initiatives telles qu'un loto solidaire,

Considérant que la commune souhaite la remise d'un lot consistant en quatre places offertes du théâtre municipal au CCAS de Bry-sur-Marne dans le cadre du loto solidaire du 9 février 2025,

Considérant que le montant total des quatre places de théâtre formant ledit lot est d'une valeur de 140 euros.

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

ARTICLE 1 : D'AUTORISER la remise d'un lot consistant en quatre places du théâtre municipal au CCAS de Bry-sur-Marne dans le cadre du loto solidaire du 9 février 2025 pour une valeur de 140 euros.

ARTICLE 2 : PRECISE que ces quatre places offertes du théâtre municipal sont valables pour l'année 2025 et utilisables lors de la même représentation.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y afférant.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe du théâtre de la ville aux chapitre et article correspondants.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 30 janvier 2025

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

